



# Coin de la Commission des Grades AFAMA & DA



## 1. Portrait de la Commission des Grades A.F.A.M.A. 2010

### Comité Directeur → Homologation des grades

- \* **Président** **LEDUC Vincent**
- \* **Vice-Président & Dir. Tech. / ADEPS** **MICHAUX Hervé**
- \* **Dir. Tech. / Grades → Formateur & Coordinateur** **PROSPERO Richard**

### Commission Tech. & Gr. KARATE Goshin-dô & Goshin-Jitsu / Membres permanents

Noms	Prénoms	Grades	Pratique(s) & C.V. / <a href="http://www.afama.be">http://www.afama.be</a>
PROSPERO	Richard	8 <sup>ème</sup> Dan	Karaté Shito-Ryu Sun Até
MICHAUX	Hervé	7 <sup>ème</sup> Dan	Karaté-Jitsu
PEROT	Jean-Luc	6 <sup>ème</sup> Dan	Karaté-TaiChi Sun Até ( <i>aff. Jiseidô</i> )
LEDUC	Vincent	6 <sup>ème</sup> Dan	Tokitsu-Ryu Jisei Karatédô

### Commission Technique & Grades Goshin-dô & Goshin-Jitsu / Membres invités

- ◆ 9<sup>ème</sup> Dan : Me. Kenji TOKITSU
- ◆ 5<sup>ème</sup> Dan : Charles DEGRÈVE, Olivier FERON, LAURENT STEENIS
- ◆ 4<sup>ème</sup> Dan : Régis BRASSEUR, Laurent GATTO, Sébastien GOOSSENS, Carmelo PESSESSE, Pascal VIGNERON
- ◆ 3<sup>ème</sup> Dan : François CALCUS

## 2. Liste des Grades délivrés

A la date du 30 juin 2005, je soussigné Vincent LEDUC, Président de la Commission des Grades AFAMA / Self-défense & Disciplines Associées, certifie par la présente que les pratiquant(e)s cité(e)s sur la liste officielle des grades AFAMA ont obtenu leur grade respectif grâce aux compétences qu'ils ont démontrées aux examinateurs de l'AFAMA le jour de leur passage de grade, après vérification des conditions administratives d'homologation de grades FFKAMA, reprises des critères d'homologation de la Fédération Belge de Karaté (FBK).

### **3. Déroulement de l'examen**

Deux journées sont prévues par an : l'examen technique de Style ou d'Ecole est présenté devant la Commission des Grades dans la dynamique du Karaté Goshindô (Voie martiale) & Disciplines Associées (Kobudô...) ou dans celle du Karaté Goshin-Jitsu (Self-défense).

L'homologation comportera 1 module « atémis », 1 module « self-défense » et 1 module Ju-Kumité pour les styles directement affinitaires au « Karaté » et associés ou 1 Randori pour les styles « Jitsu » et associés.

### **4. Considérations particulières par niveau**

**Pour les 1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup> Dan**, ces grades sont des **grades techniques** présentés devant la Commission Technique, branche Karaté Goshindô & Disciplines Associées ou celle du Karaté Goshin-Jitsu.

Les candidats pour les 1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup> Dan doivent justifier une participation active et régulière aux cours d'au moins une fois par semaine pendant tout le délai d'attente minimum exigé pour le grade présenté au shodan shiken ainsi que la participation à 2 stages.

Ce délai d'attente sera augmenté proportionnellement aux absences des candidats aux cours réguliers.

Le professeur doit justifier le délai d'attente, certifier par écrit la présence aux cours de son candidat et inscrire lui-même son candidat au shodan shiken.

Toute dérogation fera l'objet d'une demande écrite spécifique au Président de l'AFAMA.

**Pour les 3<sup>o</sup> et 4<sup>o</sup> Dan**, devant la Commission Technique, branche Karaté Goshindô & Disciplines Associées ou celle du Karaté Goshin-Jitsu.

En plus d'une participation active et régulière aux cours d'au moins 2 fois par mois, les candidats pour les 3<sup>o</sup> et 4<sup>o</sup> Dan doivent également justifier une participation active aux activités organisées par l'AFAMA (*cours, stages, compétitions, ...*).

Tout comme pour les 1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup> Dan, le délai d'attente sera ajusté d'après la participation des candidats à des cours réguliers qui sera justifiée par écrit par le candidat lui-même.

C'est le candidat qui constituera son dossier d'inscription avec toutes les pièces justificatives nécessaires lors de la demande de son inscription au Shodan Shiken.

Toute dérogation fera l'objet d'une demande écrite spécifique au Président de l'AFAMA & DA.

**Pour les 5<sup>o</sup> Dan et plus**, ces grades sont **des grades techniques témoignant du parcours personnel du candidat présentant à ses pairs, ses découvertes et ses développements personnels dans la voie des arts martiaux ou dans la dynamique de l'autodéfense (≠ grades honorifiques) qui s'est fait sienne tant du point de vue de sa progression personnelle sur le plan de l'efficacité martiale de sa pratique que sur le plan pédagogique et du partage de ses compétences au profit de tous, Un investissement pratique (stages personnels annoncés, stages de perfectionnement...) et organisationnel (promotion du style ou de l'Ecole, stages d'experts, compétitions...) est tout particulièrement exigé au sein de la Fédération après le 5<sup>o</sup> Dan. Par ailleurs, il va sans dire que le porteur d'un haut grade doit être pour reconnu pour son engagement positif, respectable (représentativité) et constructif envers l'AFAMA-FFKAMA.**

En plus des critères exigés des grades passés, les candidats 6<sup>o</sup> Dan et plus doivent présenter un **mémoire technique et historique** de leurs parcours et activités.